

Recettes de cuisine : pommes de terre à la Perpétue

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **72 (1933)**

Heft 47

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-225516>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

arrête ferme et elle rapporte. Je vais vous la présenter. Si elle vous plaît, ce dont je ne saurais douter avec ses belles formes aristocratiques et sa grâce élégante, et si vous désirez la voir travailler, vous n'aurez qu'à me fixer le jour où vous pourrez venir faire une promenade en plaine.

L'amateur m'écoutait avec des yeux arrondis. — Je dispose de tout mon temps, si vous êtes libre demain matin, me dit-il, nous pourrions faire une petite sortie.

Le lendemain, il arriva à l'heure fixée, dans un costume inénarrable : fusil, brodequins, guêtres, veste, ceinture, tout était neuf et de la meilleure qualité. Il portait des lunettes rondes, grosses comme des hublots et un chapeau à grands bords rabattus, orné d'une longue plume de paon.

— Un rayon de ma basse-cour, que j'ai tué moi-même, me dit-il fièrement, pour me faire la main. Depuis un mois, c'est moi qui tue tout à la maison : volailles, lapins, cobayes, il faut que je m'habitue à voir couler des flots de sang.

Il m'indiqua le prix de tous ses accessoires.

— Vous voyez que je n'ai pas lésiné, répétait-il, il n'y a rien de trop cher pour moi. Tenez, contemplez ce fusil, il m'a coûté les yeux de la tête, il sort de chez le meilleur fabricant et il tue, paraît-il, à perte de vue.

Je m'aperçus que mon client négligeait les plus élémentaires précautions de prudence et que, pendant ces confidences, le canon de son fusil se trouvait fréquemment orienté dans ma direction.

« J'aurais dû passer chez mon notaire et embrasser une dernière fois ma femme et mes enfants avant de sortir, pensai-je. »

Pendant que je faisais ces réflexions, Fleet était tombée en arrêt. Allongée, la tête raidie, avec un léger et nerveux mouvement des mâchoires pour mieux humer le fumet du lièvre dont le vent lui apportait les émanations, la queue droite, on l'eût dite figée dans une raideur cataleptique.

— Eh ! bien, dis-je avec fierté, en montrant de la main la magnifique bête immobile ?

— Qu'est-ce qu'elle a ? Est-elle malade ? demanda Prosper Fiffelin.

— Préparez-vous, murmurai-je.

Je passai devant la chienne. Un lièvre déboula, parcourut la friche, s'enfuit.

— Eh ! bien, tuez-le, criai-je.

— Quoi le chien ?

— Vous ne voyez pas le lièvre qui se sauve ?

— Ah ! il se sauve ?

Prosper Fiffelin avait prononcé cette phrase sur un ton d'étonnement, de surprise et de dépit. Il essuya les verres de ses lunettes, les réajusta sur son appendice nasal, regarda le lièvre qui arrivait à la crête du coteau, examina la chienne qui lui avait fait quelques pas de conduite, me dévisagea et ne prononça plus une parole.

Cinq cents mètres plus loin, aux allures de Fleet qui se tassait sur elle-même, qui coulait à pas prudents, en ligne droite, le cou allongé, je devinai la présence de perdreaux qui piétaient devant elle. Je fis un signe à Fiffelin, et lui soufflai : « Attention ! »

La compagnie prit l'essor à quinze mètres, avec un bruit d'ailes qui impressionna tellement mon bonhomme que ses deux coups partaient simultanément, avant qu'il eût épaulé et qu'il lâcha son fusil, comme il eût fait d'un pétard qui eût éclaté dans sa main.

Ne voulant pas m'exposer plus longtemps à un trépas prématuré et jugeant l'expérience concluante, je fis demi-tour.

Mon « chasseur » ne disait plus un mot. Je le devinai irrité, mécontent.

Quand nous fûmes de retour à la maison, j'accrochai le fusil de Fiffelin dans le vestibule.

— Que pensez-vous de Fleet ? La trouvez-vous bien dressée ?

Il me dévisagea sans répondre. Je voyais dans ses yeux qu'il me prenait pour un farceur, qu'il se demandait si je ne me moquais pas de lui, mais je ne comprenais pas pourquoi.

Tout à coup, il me déclara :

— Votre chienne est très jolie et elle obéit, je le reconnais, mais malheureusement, elle ne me convient pas. Je vous ai fait comprendre, je crois, que j'étais assez riche pour ne pas vouloir rentrer une seule fois bredouille. Or, nous ne rapportons rien ce matin.

A mon tour, je fixai mon interlocuteur avec des yeux où il y avait de la stupeur. Je vis nettement qu'il se croyait mystifié. Il reprit :

— Vous m'avez soutenu que votre chienne arrêtait et rapportait le gibier : elle a vu un lièvre et je ne sais quelle bande de gros oiseaux, elle n'a eu que l'embarras du choix ; or, non seulement elle ne les a pas rapportés, mais elle ne les a même pas arrêtés. Le lièvre court encore et s'ils volent toujours, les gros oiseaux doivent être loin à l'heure qu'il est.

Charles Val.

Benjamin Vallotton. — Ceux du 13. — Rouge, Lausanne.

Inlassable, pour notre plus grand plaisir, M. Benjamin Vallotton vient de nous doter d'un nouveau volume. Je ne dirai pas un roman. Pour que cela soit, il faudrait donner à ce mot un sens plus étendu encore. C'est du Vallotton, première manière, élargie, genre Potterat ou Bataillard, une étude de mœurs, appliquée non plus au hasard des tournées du commissaire ou des manœuvres du sergent, mais systématiquement aux 18 localités du No 13. L'auteur les perce tous à jour, servi par le beau talent que nous lui connaissons. Pendant une semaine, sous les titres significatifs des sept jours de la semaine, il les fait revivre devant nous, avec leurs tics, leurs qualités et leurs défauts.

C'est un tour de force que, pour notre plus grand agrément, il vient de commettre.

On lit ce volume avec le plus haut intérêt, frappé d'abord, puis séduit par cette nouvelle conception. On le relit avec le regret que la semaine n'ait que sept jours. On souhaiterait volontiers que l'auteur eût ajouté aux sept jours traditionnels, les jours supplémentaires du calendrier républicain. J. C.

SOUS L'HORLOGE D'OUCHY

(Suite)

L'absence d'une horloge publique se faisant sentir à Ouchy, la Section des Travaux obtint de la Municipalité, le 21 février 1868, l'autorisation de traiter avec Jules Perrin pour voir s'il était possible, par un moyen quelconque, de remplacer sur son bâtiment l'horloge, dont le mouvement avec la cloche, étaient déposés à la Tour du Château et au cas où il s'y refuserait, de revendre le tout au plus offrant. Il n'est pas encore question de placer une horloge à la Tour. Jules Perrin ne voulut pas entendre parler de cette combinaison. La Commune prit le parti d'aborder l'Etat, propriétaire du Château. L'inspecteur des bâtiments fut chargé de dresser un devis pour l'établissement d'une horloge avec un ou trois cadrans contre la Tour ; de faire venir M. Bailly-Comte, horloger de Morez, pour le consulter à ce sujet et, le cas échéant, de construire une horloge. Entre temps, la population d'Ouchy, aiguillée par M. Paul Brandt, commissionnaire-expéditeur, le propriétaire de la petite maison, adossée à l'hôtel du Port, et que l'on voit toujours telle qu'elle était alors, avait pétitionné le 31 juillet 1871. Cette fois-ci, l'idée ne sera plus lâchée et verra sa réalisation. Il y avait à Lausanne un horloger, Auguste Conod, qui venait d'inventer une horloge électrique. Les tractations avec Morez ayant été suspendues, il en profita pour s'approcher de la Municipalité le 23 août 1872 et lui demanda de pouvoir, à titre d'essai, placer une horloge électrique sur la Tour d'Ouchy, de lui remettre en prêt la cloche provenant de l'horloge de l'hôtel de l'Ancre entreposée à la Tour. A quoi la Municipalité répond qu'elle est d'accord sur le second point, que pour ce qui est de la Tour, il faudra en référer à l'Etat, propriétaire.

Sur ces entrefaites, l'hôtel de l'Ancre devient l'hôtel d'Angleterre le 26 septembre 1872. L'année suivante, la commune tente une démarche auprès du propriétaire du château pour savoir s'il serait disposé à le lui vendre et la demande de Conod reste en suspens. Jules Perrin, conseiller communal, revient à la charge sous forme de motion, le 18 avril 1873, pour demander, non seulement une horloge (lui qui n'en voulait plus à son hôtel), mais une fontaine couverte et un

poste de police pour le quartier. D'autre part, la Société du chemin de fer pneumatique en voie de construction a des velléités, elle aussi, d'acheter le château. Elle arrivera à ses fins quelques années après, sous la signature de Jean-Jacques Mercier. Mais, nous n'en sommes pas encore là. Il s'agit d'abord d'en finir avec ce serpent de mer que devient l'horloge. Tout autre préoccupation passe momentanément à l'arrière-plan. Le 17 novembre 1873, M. Auguste Dapples, informé qu'un honnête citoyen de Lausanne a prié le comité de rédaction du *Lien fédéral* de faire savoir à la Municipalité qu'il est disposé à se charger des frais de construction d'une horloge dans la Tour d'Ouchy, à condition que la commune fasse les aménagements nécessaires. Et la rengaine reprend : l'autorisation est accordée par la commune, mais le bruit court que le château et sa tour vont être mis en vente. Si l'horloge se construit, il faut une garantie de durée de vingt ans.

Et les hésitations recommencent. L'Etat, relancé, prétexte ne rien pouvoir faire sans l'assentiment du Grand Conseil, si bien que devant ces complications de procédure, Dapples prie le *Lien fédéral* d'informer le public qu'il renonce à son offre. L'affaire, comme une paume de football, rebondit. On rentre en pourparlers avec l'horloger Conod et, le 13 mai 1874, la commune, qui avait passé déjà avec lui une convention pour la pose d'une horloge électrique à Chailly, en passait également une avec lui, le 12 août suivant, pour la fourniture d'une horloge électrique, à Ouchy, en s'entourant d'innombrables précautions. Cette convention fut rédigée par Georges Rouge, alors inspecteur des bâtiments de la commune de Lausanne et plus tard municipal, directeur des Travaux. Les termes en sont sévères. Jugez : L'horloge sonnera les heures et les demies. Il y aura quatre cadrans. Ces deux conditions sont toutes simples, il est vrai. La durée de l'épreuve sera de deux ans, pendant lesquels l'horloger sera seul responsable. A l'expiration du délai, une commission d'experts dira si l'horloge fonctionne régulièrement. Si ce n'est pas le cas, Conod devra l'enlever à première réquisition. On lui paiera alors une indemnité de cent francs (nous disons bien cent francs), mais seulement lorsqu'il aura fait exécuter les réparations nécessitées par le déplacement de l'horloge et de ses accessoires. Si, au contraire, tout va bien, alors la municipalité s'engagera à verser la somme de fr. 2600 pour toutes choses, en deux termes. Les frais d'expertise seront payés par Conod si l'horloge n'est pas reçue et par la commune si l'horloge est reçue. La commune prend à sa charge la pose de la cloche. Jusqu'au moment de la prise de possession par la municipalité, M. Conod se réserve le secret de son invention et il formera quelqu'un capable de régler la marche de l'horloge, qui sera mise en place dans le courant de novembre.

(A suivre.)

L. Mogeon.

RECETTES DE CUISINE

Pommes de terre à la Perpétue

SI, pendant les vacances, vous avez des parents du dehors qui viennent vous voir, n'oubliez pas de leur faire des pommes de terre à la Perpétue...

Voici en quoi ça consiste :

Vous prenez dix kilos de pommes de terre tout ce qu'il y a de plus ordinaires, vous les faites cuire à l'eau, et vous les servez, au déjeuner, en robe de chambre, sans beurre, mais avec du sel.

Comme, au dîner, ces dix kilos de pommes de terre ne sont pas absorbés en totalité, vous faites sauter ce qui reste à la poêle, dans de la margarine, et vous les servez au souper, avec du persil dessus.

Ce qu'il en reste de la veille, vous les écrasez, et les servez en purée, le lendemain à midi.

Vous mettez le reste gratiné au four, et vous le servez le soir.

Le surlendemain, si vos parents sont encore

là, vous servez le reste de ce qui reste, carrément froid, en hors-d'œuvre, avec un filet d'huile et vinaigre.

Le soir, s'il reste encore de ce reste, et qu'ils ne soient pas partis, vous le jetez dans de l'eau chaude, et vous le servez comme potage. S'ils sont partis, vous le donnez au chien...

Mais je suis bien tranquille; généralement, au bout de trois jours, il reste encore des pommes de terre, mais il ne reste plus de parents...

Avocates! Ce néologisme a quelque chose de crâne et de gentiment moderne. On s'en rendra encore mieux compte en lisant le délicieux article d'Yvonne Brémaud consacré, dans *L'Illustré* du 23 novembre, à ces dames du Palais. Cet article est, d'autre part, illustré de manière très vivante à l'aide d'instantanés pris sur le vif. Des avocates, le lecteur passera aux visions de l'aventureuse existence du roi d'Angleterre Henry VIII, puis aux doigts de magicien du pianiste Cortot, qui vient de jouer en Suisse romande. On lira aussi avec intérêt la chronique des lettres, puis on regardera la page de la mode, celle du match Suisse-Allemagne.

EVIDEMMENT, C'EST UN BRAVE HOMME!...

Poussés par la destinée qui veut que les hommes se réveillent chaque matin avec les mêmes soucis, les mêmes joies, les mêmes habitudes, les mêmes devoirs, chaque matin, séparés par la place du village, Barroz et Tavonne s'éveillaient.

Et Tavonne, vite, sa tasse de lait avalée, soignait sa vache, ses deux porcs, jetait un mot aux enfants qui partaient pour l'école, triait les lettres, les paquets, au bureau, et puis, le sac en bandoulière, s'en allait par les chemins, d'autant plus fier de son poste qu'on le lui disputait plus âprement. Et il notait la croissance du blé, la belle floraison des cerisiers, et il comptait les nids cachés dans l'épaisseur des haies... Fort de sa bonne conscience, le facteur marchait allègrement. Son visage était bon, son regard franc. Dans les fermes on aimait à le voir arriver, toujours à l'heure, toujours un gai propos sur les lèvres... Accompagné par cette rumeur de bonne renommée, Tavonne sifflait un air sitôt qu'il était parvenu sur le dos du plateau qui dominait l'horizon. Tavonne regarda fuir les nuages dans le ciel; Tavonne portait en lui la joie naïve, profonde, de ceux qui ne nuisent à personne. Et il marchait, il marchait, fatigué, fourbu, toussant parfois du mauvais rhume qui le « tenait » depuis qu'il fallait, une heure par jour, patauger dans la boue du sentier encaissé, traverser le vallon marécageux... Il toussait. Mais une pensée le soutenait qui versait la bonne humeur dans son cœur :

— Barroz enrage de te voir solide au poste... Barroz boit plus que jamais... Barroz a du sang dans les yeux... Tiens bon! Tiens bon!... Enterrer-le!...

Oui, Barroz avait du sang dans les yeux. L'épicerie, maintenant, le dégoutait. Vendre du sucre, du poivre aux ménagères, un bout de ficelle, des caramels aux enfants, est-ce une occupation pour un homme violent?... Il querellait donc sa femme. Il errait de chambre en chambre, trouvant tout mal placé. A la pinte, personne. Ennuyé, furieux, Barroz regagnait son domicile. Il serrait les poings devant le bureau de poste, comprenant bien que Tavonne était plus heureux que lui.

Et le soir descendait, un soir de jour printanier, tout rose, très doux. Des hirondelles tournaient autour du clocher, dans la lumière pâlie, avant de gagner leurs nids sous les avant-toits des maisons dont les cheminées fumaient.

Mais, ce n'était là qu'un printemps trompeur. Des vents aigres se levèrent. Le ciel devint gris, laid. Et la pluie froide se mit à tomber, des jours et des jours, sur les brins d'herbe, sur les fleurs imprudemment écloses, sur les jeunes oiseaux sans plumes tassés aux creux des nids. Les champs labourés boudaient. Des ruisseaux cascadaient de partout, empruntant les sentiers encaissés, y roulant leurs eaux jaunes sans demander permission à personne.

Un soir, très tard, crotté, mouillé, les yeux

fiévreux, le facteur Tavonne poussa sa porte. Sans un mot, jetant son sac vide sur la table, il s'assit au coin du feu. Ses mains tremblaient. Il claquait des dents.

— Paul, qu'as-tu?... questionna une voix effrayée. Dis, qu'as-tu?... Couche-toi... On va te faire boire du café bien chaud...

Tavonne se coucha. Et il n'eut plus la peine de se lever, car les choses allèrent très vite, si vite que les enfants, que la femme n'eurent pas le temps de réaliser leur malheur... Un médecin vint de Bolens, en carriole. Il ausculta. Il prit la température. Il écouta le souffle court, oppressé, du malade, et, gravement, il diagnostiqua une double pneumonie. Deux heures après, le facteur délirait. Les yeux largement ouverts, fixés sur le même point du plafond, il lançait des paroles incohérentes, des exclamations, et il riait, les dents serrées, à petits coups saccadés, sans se soucier de sa femme qui tournait autour du lit, en disant des choses très douces, sans voir les enfants qui s'approchaient sur la pointe des pieds.

Cela dura six jours. Au soir du sixième jour, Paul à Jean Tavonne parla beaucoup. Beaucoup, mais il disait toujours les mêmes mots :

— Tiens bon!... Enterrer-le!...

Enfin, il se tut. Une pâleur se posa sur la figure émaciée. Un râle, très lent, passait entre les lèvres convulsivement closes. Ce râle cessa vers les trois heures du matin. Alors, la femme Tavonne se jeta sur son mari. Elle l'embrassa, elle l'appela, elle le prit dans ses bras.

— Paul, réponds!... Reste avec nous!... Paul! Paul!...

Mais Paul à Jean Tavonne, le doux facteur, ne répondit plus rien. Groupés autour du lit, les six enfants, le petit neveu, pleuraient avec bruit. Que pouvaient-ils faire d'autre?... Et au mur, accrochés à deux clous, le sac, la belle casquette bleue.

* * *

On garde les morts deux jours. Après quoi l'on s'en débarrasse. Le jeudi soir, à quatre heures, un jeune monsieur blond, en longue redingote et haut de forme, entra dans la maison Tavonne. C'était le nouveau pasteur, installé depuis dix jours à la place du suffragant envoyé de la ville après la nomination de M. Biatard à Biollaz. Ce jeune homme prononça d'excellentes paroles, un peu vagues, car il connaissait mal le défunt. Puis un cortège s'organisa. En tête, le cercueil. Derrière, des hommes, deux par deux, qui marchaient lentement. Ci et là, des groupes attendaient. Ils s'ajoutaient à la colonne. Comme on arrivait à l'endroit où le chemin tourne à gauche, on vit Barroz, vêtu de noir. D'un geste large, il se découvrit devant le cercueil, et sans hésitation, regardant bien dans les yeux tous ceux qui étaient autour de lui, il se mit à côté du syndic Moillaz, derrière le pasteur, derrière l'orphelin et le petit neveu qui sanglotaient, l'un violemment, l'autre doucement, la figure cachée dans son mouchoir.

Et Barroz dit au syndic :

— Ce pauvre Tavonne... Il a été pris en un rien de temps.

Dans le cimetière, on se groupa tout autour de la fosse au fond de laquelle le cercueil fut descendu. Pipette, le fossoyeur, se tenait derrière le tas de terre remuée, appuyé sur sa pelle. De nouveau, le jeune pasteur parla. Il dit la vie si courte, les hommes jamais sûrs du lendemain, la vanité de tout, des honneurs, des richesses, des passions, et la grande ascension de l'esprit après la mort, vers Dieu qui console. Et Barroz contemplant la fosse béante, pensant à part lui, la mine grave, recueillie :

— C'est bon!... C'est bon!... Quand on est dans le trou, on y est et on y reste!

— Prions Dieu!...

Ainsi qu'il convient, Barroz joignit les mains. Après la bénédiction, l'assemblée se dispersa. Et l'on vit, par les sentiers, le long des haies, glisser des hommes vêtus de noir.

Devant la porte du cimetière, Barroz aborda le jeune pasteur :

— Monsieur le pasteur... Vous devez être fatigué... Vous me feriez plaisir en vous arrêtant à la maison... Une tasse de quelque chose de chaud, ça fait toujours du bien!...

Reconnaissant, M. Champrenaud accepta. En chemin, on causa. Barroz disait :

— Ah! la tâche du pasteur, dans cette paroisse, n'est pas tant facile... Il y a du bon, mais aussi du mauvais... Du blé et des orties... Ça ne manque pas de gens de calomnies, de propos sans consistance; de jaloux qui parlent à tort et à travers, qui critiquent tous les dicastères, qui inventent des histoires pour le plaisir de nuire au prochain... Oui! C'est des fois triste de constater le train du monde!... Enfin, le tout est d'aller de l'avant, sans défaillance... C'est là, monsieur le pasteur... Entrez seulement...

* * *

— Eh bien!... Comment cela a-t-il marché? interrogea Mme Champrenaud sitôt que son mari fut rentré.

Les deux époux, mariés depuis trois mois, vivaient en pleine idylle. Ils s'embrassèrent, longuement, comme on s'embrasse, plus tard, au retour d'une absence d'un mois. Quand ces tendresses eurent pris fin, M. Champrenaud s'exprima en ces termes :

— J'ai eu beaucoup de plaisir à parler à tous ces braves gens... Ils écoutent très bien... Après la cérémonie funèbre, j'ai pris une tasse de thé chez M. Barroz... Tu sais bien, celui dont le suffragant nous a dit tant de mal... Mais il est facile de se tromper!... Ce M. Barroz est charmant, très ouvert... Il a une bonne, une solide poignée de mains et il vous regarde dans les yeux... Evidemment, c'est un brave homme!

Benjamin Vallotton.

FIN.

Emprunt fédéral 4 % de 1933, de fr. 150.000.000.—. Ainsi que cela a été annoncé, le Conseil fédéral a décidé de contracter un emprunt 4 % d'un montant nominal de fr. 150.000.000 dans le but d'offrir aux porteurs d'obligations de l'emprunt en dollars 5½% de la Confédération suisse 1921/46, de 30.000.000 dollars, dénonçable pour le remboursement au 1er avril 1934 au plus tôt, l'échange, sur la base or, au change fixe de fr. 5.12 le dollar, contre des titres du nouvel emprunt. Il a été démontré par la statistique que ces obligations stipulées en dollars sont dans la grande majorité propriété suisse ou se trouvent en dépôt auprès de banques suisses pour le compte de tiers domiciliés en Europe.

Le nouvel emprunt de 150 millions de francs a été pris ferme par les groupes de banques qui l'offrent en souscription publique du 24 novembre au 1er décembre 1933 à midi. Le cours d'émission aussi bien pour les demandes d'échange que pour les souscriptions contre espèces est fixé à 99,75% plus 0,60% de timbre fédéral sur les obligations.

Le remboursement de l'emprunt aura lieu au pair, sans dénonciation préalable, le 15 décembre 1933; remboursement facultatif à partir du 15 décembre 1948.

Pour le cas où les demandes d'échange et les souscriptions contre espèces dépasseraient 150 millions, le montant de l'emprunt sera augmenté de 50 millions à 200 millions de francs, de façon à pouvoir satisfaire dans la mesure du possible, les souscriptions contre espèces.

Cette opération assure aux porteurs un rendement de 4 % qui correspond au taux actuel de capitalisation sur le marché des obligations; elle semble devoir répondre largement aux exigences du public en quête de placement.

Les jolis trousseaux s'achètent toujours

chez L. BROUSOZ

AU TROUSSEAU MODERNE
MORGES

Un grand roi!!!

On cite le roi du pétrole...

Le roi de l'or... Ah : c'est parfait.

Mais le roi dont tous raffolent.

C'est l'apéritif sain « DIABLERETS »

Pour la rédaction : J. Bron, édit.

LAUSANNE. — Imp. Pache-Varidel & Bron